



CERCLE ALGÉRIANISTE NATIONAL

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE
30 DÉCEMBRE 2025

ASSEZ DE REPENTANCE !

LA FRANCE DOIT CONDAMNER LA LOI ALGÉRIENNE DE CRIMINALISATION DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE

La loi adoptée le 24 décembre 2025 par le Parlement algérien criminalisant la présence française en Algérie n'est ni une loi mémorielle, ni un texte historique, ni un acte de justice. C'est une loi d'hostilité politique, une arme idéologique dirigée contre la France, son histoire et sa souveraineté morale.

Il faut cesser de feindre la surprise. Cette loi est l'aboutissement logique d'années de capitulation symbolique française. Lorsque, en 2017, Emmanuel Macron qualifie la colonisation de « crime contre l'humanité », il ne pacifie rien : il légitime une accusation permanente. Il ouvre la voie à une stratégie algérienne fondée sur la culpabilisation, la surenchère mémorielle et, désormais, la demande de réparations financières.

C'est la politique du genou à terre.

Cette loi ne cherche pas la vérité historique. Elle impose une mémoire officielle, pénale et univoque, et exige de la France qu'elle s'auto-accuse, s'auto-condamne et auto-finance son propre procès.

Mais cette loi ment par omission.

Elle efface sciemment le fait qu'en 1962, la France a laissé un pays doté d'infrastructures majeures qu'elle a financées— routes, ports, chemins de fer, barrages, réseaux d'eau et d'électricité, hôpitaux, écoles, bâtiments administratifs — constituant le socle matériel de l'État algérien moderne. Tout a été récupéré. Rien n'a été indemnisé.

Elle passe également sous silence l'exil forcé et la spoliation de centaines de milliers de Français d'Algérie, dépouillés de leurs biens, de leurs terres et de leurs entreprises, sans compensation, sans justice, sans reconnaissance.

Pire encore, en criminalisant la période française, cette loi algérienne condamne explicitement les Harkis. Elle fait d'eux des coupables en effaçant les massacres et les persécutions dont ils ont été victimes, et officialisant une falsification morale de l'histoire.

On exige repentance, mais on efface l'héritage.

On réclame réparation, mais on refuse toute reciprocité.

On moralise l'histoire, mais on en supprime méthodiquement ce qui dérange.

Ce texte n'est pas une loi : c'est un acte d'accusation permanent, destiné à maintenir la France dans une position d'accusée éternelle. Et ce qui le rend possible, ce n'est pas la stratégie algérienne — parfaitement assumée — mais le silence, l'ambiguïté et les renoncements répétés des autorités françaises.

Assez !

Le Cercle algérieniste exige du Président de la République française qu'il condamne publiquement, clairement et sans détour cette loi inique ; qu'il revienne sur ses propos de 2017 qui ont servi de fondement à cette stratégie de chantage mémoriel ; qu'il annonce la dissolution de la commission mixte des historiens, qui n'a plus de raison d'être puisque le parlement algérien a décidé d'écrire une histoire falsifiée et qu'il réaffirme que la France n'a pas à s'agenouiller pour satisfiedre une réécriture idéologique de l'histoire.

L'histoire falsifiée n'est pas un tribunal politique.

La mémoire trahie n'est pas une arme diplomatique.

Et la France n'a pas vocation à se mettre à genoux pour exister.

Suzy Simon-Nicaise
Présidente nationale du Cercle algérieniste